



Comité Opérationnel

*Présentation de la stratégie généralisation dispositif
intégré*

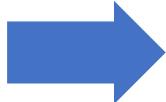
ESMS secteur Enfance

Novembre 2025



La transformation en dispositif, une démarche continue en Occitanie

De forts enjeux portés en Occitanie depuis 2018 ...



Déploiement d'une mission d'appui technique aux équipes des DITEP

- Mission financée par l'ARS d'avril 2021 à avril 2023 et reconduite jusqu'à fin décembre 2024
- Portée par plusieurs associations de la région : ASEI-ARSEAA-RESO pour l'Occitanie Ouest et ANER-ARMEE DU SALUT pour l'Occitanie Est
- Missions : appui technique aux DITEP, formations, partage de pratiques, actions de communication, expérimentation activité, etc.



Une reconnaissance administrative du fonctionnement en dispositif

Possibilité de formaliser le fonctionnement en autorisation unique ouverte pour les DITEP depuis 2024

Possibilité ouverte à l'ensemble des ESMS enfants depuis novembre 2025

Enjeux: simplifier, harmoniser, sécuriser

Une reconnaissance administrative du fonctionnement en dispositif

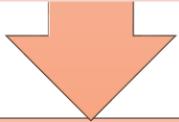
- La délivrance d'une autorisation unique n'est pas systématique et doit s'inscrire dans le cadre de la mise en place d'un projet de transformation en dispositif préalablement discuté avec la DDARS du territoire dans une logique de cohérence territoriale.
- Une feuille de route régionale de reconnaissance administrative des DITEP a été co-construite avec l'ensemble des directeurs de DITEP et des organismes gestionnaires avec la participation de l'AIRe en 2023.
- Cette feuille de route a été **actualisée en novembre 2025 avec un élargissement à l'ensemble des ESMS du champ de l'enfance**. 2 webinaires ont eu lieu au printemps 2025, à l'attention des OG et des directeurs d'ESMS du champ de l'enfance.
- Elle permet à chaque ESMS enfance depuis 2024 de programmer son passage à une autorisation DITEP **en programmant dans le même temps les différentes simplifications et harmonisations de process/contractualisations associées**.
- Les DITEP peuvent déposer un dossier de reconnaissance administrative depuis 2024 et sont invités à le faire jusqu'au 31 décembre 2025. Dorénavant, pour l'ensemble des ESMS du champ de l'enfance, le dossier pourra être déposé dès le 1er janvier 2026 auprès de l'ARS par l'ESMS.

Pour pouvoir prétendre à la coche « dispositif » dans le modèle de tarification SERAPHIN, il faudra disposer d'une autorisation unique, et donc avoir au préalable déposé un dossier de demande de reconnaissance administrative auprès de l'ARS.

Principes clés de la feuille de route régionale sur la reconnaissance administrative à tous les ESMS enfance

Traiter de l'ensemble des sujets impactés par le sujet de l'autorisation unique, au sein de notre système de pilotage du secteur médico-social

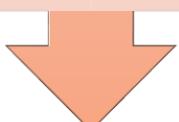
Autorisation	Evaluation	Indicateurs de suivi de la performance (tableau de bord ANAP)	Budget	CPOM	Suivi des parcours Via Trajectoire
--------------	------------	---	--------	------	------------------------------------



Identifier toutes les simplifications ou harmonisations possibles

Enjeu de limiter la démultiplication des outils et démarches de suivi (suivi budgétaire, qualité, performance, parcours usager, à l'échelle du dispositif)

Enjeu d'harmonisation entre dispositifs pour favoriser la lisibilité pour les usagers et l'analyse des données de suivi



Mobiliser le levier du CPOM pour valoriser la dimension qualitative du fonctionnement en dispositifs et tout ce qui ne peut être ou est insuffisamment transcrit dans les modalités actuelles de comptabilisation de l'activité

Valoriser la dimension qualitative du fonctionnement en dispositif

Valoriser ce qui ne peut être traduit dans les modalités actuelles de comptabilisation de l'activité

Enjeux: simplifier, harmoniser, sécuriser

L'organisation de la généralisation en dispositifs à la suite au décret du 5 juillet 2024

Evolution institutionnelle au niveau régional

- Dossier de reconnaissance administrative du fonctionnement en dispositif : **cadre régional unique pour ESMS enfants**
- Partage de l'ambition et des démarches à mener pour construire la convention départementale (**structuration d'une FDR départementale**)
- **Réflexion sur l'appui MS dans l'école par la fonction ressource**, avec un bilan de l'offre MS/EN
- **Suivi de l'activité**
 - Plus de rapport d'activité
 - Indicateurs au sein des CPOM
 - Evolution des indicateurs à venir, en complémentarité de Serafin PH avec mobilisation des ESMS enfants de la région sur la définition des indicateurs via Mateo. Texte attendu sur les rapports d'activité des dispositifs enfance

Evolution institutionnelle au niveau départemental

- **Dossier de reconnaissance administrative : échanges bilatéraux DDARS/ESMS pour :**
 - 1° soutenir le fonctionnement en dispositif lorsqu'il peut s'appuyer dès le départ sur l'ensemble des prestations nécessaires,
 - 2° identifier pour ceux qui ne seraient pas prêts, les axes de travail à mener tant à l'échelle de l'ESMS que des partenaires du territoire
- **FDR départementale :**
 - travail d'animation territoriale sous le pilotage DDARS, pour favoriser l'articulation et les complémentarités entre ESMS et entre acteurs institutionnels
 - appui ETP 50 000 solutions pour maillage territorial et appui au conventionnement
- **CDSEI identifié comme lieu de gouvernance à privilégier** pour une montée en charge du déploiement sur 3 ans
- **Elaboration de la convention départementale dispositif intégré** avec DASEN, MDPH, CPAM ,DRAAF et CAF

L'organisation de la généralisation en dispositifs à la suite au décret du 5 juillet 2024

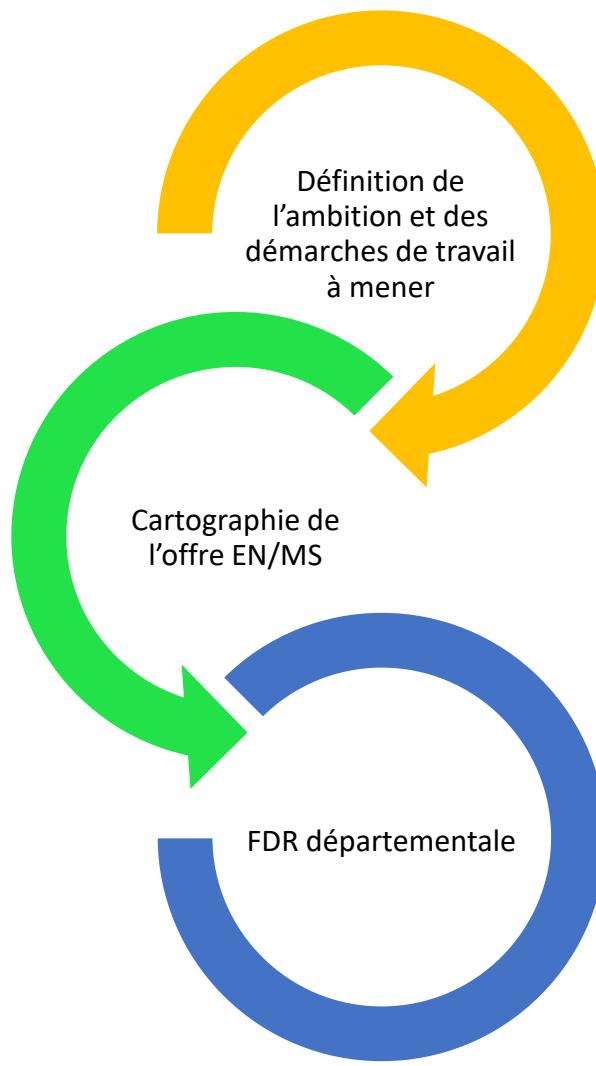
Appui technique aux ESMS

> MATEO Dispositifs

- **Constitution d'un consortium de pilotage**
 - AIRE/ANDIME/Asso des SESSAD-et dispositifs de PMO d'Occitanie/FISAF
- Financement **sur 3 ans avec 2 ETP**
- Portage administratif par 2 associations de la région : ASEI et J. Sauvy
- Démarrage depuis le 1er trimestre 2025
- **Missions :**
 - Recenser les besoins auprès des ESMS via un questionnaire
 - Animer le réseau de directeurs, appui technique, harmonisation des pratiques et diffusion d'outils
 - Accompagner les ESMS volontaires dans la prise en main de l'outil de mesure activité

Suivi et capitalisation des travaux nationaux

- **Mission ANAP/la DGCS sur les outils nécessaires**
- **Étude CREAI** : état des lieux sur l'offre et monographies d'ESMS fonctionnant en dispositif, permettant de :
 - analyser les modalités d'information des MDPH et d'orientation des CDAPH
 - Identifier les freins, les leviers, ainsi que les bonnes pratiques
- Conclusions suite à **l'expérimentation DGCS sur mesure de l'activité**
- Suivi des travaux sur **les outils numériques**



Au niveau régional, définition des objectifs d'amélioration du parcours avec le fonctionnement en dispositif avec :

- Un principe de responsabilité territoriale, ou inter territoriale pour certains types de handicap
- L'analyse de la cartographie croisant l'offre EN/MS, comme clé de lecture pour identifier les rôles de chacun (rôle indirect, rôle d'acculturation..), les besoins (zones blanches notamment) et partager les perspectives souhaitables en termes de développement de l'offre
- La fonction appui-ressources des ESMS qui doit permettre d'apporter une réponse à tous les acteurs intervenant en proximité des lieux de vie du jeune (école, périscolaire, activités sportives ou de loisirs, mission locale...).

Au niveau départemental, déploiement du fonctionnement en dispositif constitue une des actions de la FDR de la CDSEI

- Identification des besoins, formalisation des objectifs de travail communs et de l'évolution de l'offre au sein de la convention départementale
- Réunions avec les acteurs du territoire concernés
- Signature de la convention départementale ARS-DASEN-DRAAF-MDPH-CAF-MSA-CPAM- OG concernés

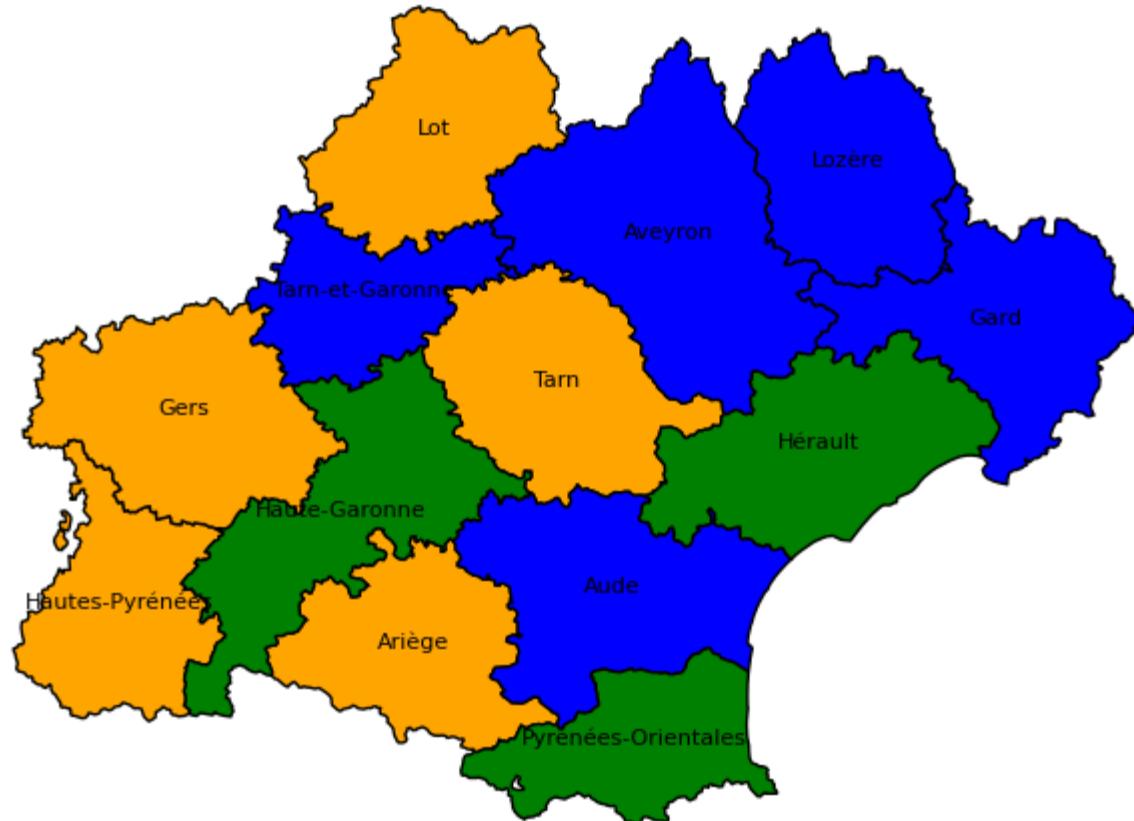
Un enjeu de lisibilité de l'appui-ressource MS au sein de l'école, en articulation avec les dispositifs existants et à venir : EMAS, DAR, UEE, UEEA, PCPE, PAS ...

Le travail autour des conventions territoriales à venir

1. Quelles questions ?

- 1° Organisation d'échanges autour des **territoires d'intervention des ESMS** enfants (actuels et à venir) par grande famille de handicap, pour comprendre les échelles auxquelles se joue (ou pourra se jouer, au terme de transformations en cours ou à venir) le fonctionnement en dispositif
- 2° **Croisement de ces territoires avec les territoires des parcours de vie scolaire des enfants**, ajustements dès que nécessaire pour garantir la plus grande cohérence possible entre les deux cartographies et limiter le nombre d'interlocuteurs par école.
 - Enjeu: que chaque enfant sache, selon son lieu d'habitation et son handicap, quels interlocuteurs de préférence seront les siens durant son parcours
- 3° Travail avec MDPH et CAF sur **parcours administratif de l'enfant en dispositif** (quelles notifications? quels liens pour articuler parcours MS de l'enfant avec prestations individuelles)
 - Enjeu: éviter tout indu aux familles et définir les modalités nécessaires de partage d'information
- 4° Travail **thématisques avec d'autres partenaires du territoire pour tenir compte de l'enfant dans tous ses besoins** (loisirs, sport, mais aussi au besoin ASE ou soins complémentaires), et définir avec les acteurs clés une modalité d'articulation facilitant les liens et actions communes
 - Enjeu :Faciliter les liens entre acteurs selon une logique territoriale claire pour soutenir plus structurellement le mouvement inclusif.
- 5° Quels **espaces de gouvernance** existants mobiliser pour faire vivre ces sujets au long cours?
 - Enjeu: ne pas recréer d'espace de gouvernance ad hoc, mais utiliser à bon escient les espaces de gouvernance existants

2. Calendrier



Déploiement des conventions territoriales en Occitanie

